

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (l'honorable M. A. G. Blair) : Il n'y a encore rien de décidé au sujet du prolongement de la première section du chemin de fer Intercolonial, de Montréal à Campbellton.

M. DUNCAN C. ANDERSON.

M. BENNETT (par M. Taylor) :

Duncan C. Anderson, du township de Oro, dans la division-est du comté de Simcoe, a-t-il été nommé à un emploi au ministère de l'Agriculture, comme conférencier en Colombie Anglaise ? Dans l'affirmative, quel est le traitement attaché à cette charge ? Quelle sera la durée de son service ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (l'honorable M. Sydney Fisher) : M. D. C. Anderson a été engagé par le ministère de l'Agriculture dans le but de donner une série de conférences aux assemblées des cercles agricoles, en Colombie Anglaise et cela par suite de dispositions prises par le ministre de l'Agriculture de cette province.

Il est rémunéré sur le prix de \$3 par jour.

La durée de son service sera du 4 mars jusqu'à la fin de la série des meetings le 3 mai.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : M. Anderson est-il fonctionnaire du gouvernement de la Colombie Anglaise ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Non.

#### IMPORTATIONS DE RIZ.

M. CLANCY :

Quelle est la quantité de riz non nettoyé et non décortiqué qui a été importée de la Grande-Bretagne pour la consommation au cours de l'année expirée le 30 juin 1900, et quelle en est la valeur ? Le quart de la valeur de ce riz était-il de provenance britannique ? Dans l'affirmative, de quelle manière ?

Le MINISTRE DES DOUANES (Honorable M. W. Paterson) : Au cours de l'expérience de 1900, il a été importé d'Angleterre pour la consommation domestique au Canada, 10,647,075 livres de riz non nettoyé, non décortiqué, estimées à \$132,221, dont 10,609,779 livres, estimées à \$131,450, ont acquitté le droit du tarif privilégié.

Le riz non nettoyé ou non décortiqué est classifié en douane comme produit naturel, non fabriqué. Par conséquent, le certificat relatif à la proportion de main-d'œuvre qui entre dans la production des articles manufacturés n'est pas applicable au riz non nettoyé, non décortiqué, et ce riz étant le produit d'un pays anglais ayant droit au tarif privilégié (comme les Indes anglaises, l'établissement du Détroit, etc.) a droit de bénéficiaire du tarif de faveur, quand il est directement importé ici d'Angleterre.

A six heures, la séance est suspendue.

M. DECHENE.

#### Reprise de la Séance.

La Chambre reprend sa séance à huit heures.

#### VOIES ET MOYENS—LE BUDGET.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par l'honorable M. Fielding :

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité dans le but de délibérer sur les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, et sur la motion proposée en amendement par M. Borden (Halifax).

M. WALTER SCOTT (Assiniboia-ouest) : M. l'Orateur, quand on soumet aux avis la question de savoir si la Chambre doit se former en comité des voies et moyens, le problème qui se dresse devant tout député est celui-ci : le système établi par le gouvernement au pouvoir est-il légitime et digne de nos suffrages, ou bien, faut-il lui préférer le système proposé par l'opposition ? Aujourd'hui la solution de ce problème se simplifie grandement, en raison du fait que le chef de l'opposition a résumé toute la politique de son parti dans l'amendement qui nous est soumis. En outre, un autre moyen qui facilite notre tâche et nous permet de saisir parfaitement la pensée de l'opposition c'est que nous avons par devers nous les discours des députés de la gauche ; et, il faut l'avouer, quand on relit le compte-rendu des débats jusqu'aujourd'hui, il s'en dégage une impression de véritable stupéfaction, en présence de l'attitude pleine de contradictions prise par ces messieurs, tant au cours de ce débat que dans le cours des quatre ou cinq années écoulées. Réflexion faite, toutefois, l'étonnement fait place à l'hilarité, tant cette attitude semble comique. A les entendre, le système du gouvernement est trop protectionniste ; les droits du tarif sont trop élevés ; le peuple est saigné à blanc, le tarif lui soutire trop d'argent. Puis, sans reprendre haleine, ils s'exclament que le tarif n'est pas assez élevé, et ils prennent la peine de consigner cet avis dans la motion qui nous est actuellement soumise. Au sujet du budget des dépenses, même contradiction dans leur attitude : le gouvernement, s'écrient-ils, se livre à de folles dépenses, à des prodigalités insensées ; et cependant, pas plus aujourd'hui qu'au cours des cinq années passées, ils n'osent condamner spécifiquement une seule des dépenses proposées par le cabinet. Ils nous disent que le parti libéral, représenté par le cabinet actuel, maintient en vigueur ce système protectionniste suranné, inauguré par les conservateurs en 1878 et maintenu jusqu'en 1896. Et, tout en prétendant que ce système protecteur est toujours en vigueur, ils jugent nécessaire d'élaborer et de présenter un amendement qui, à tout événement, à mon avis, revient à déclarer que le